



**LA GESTION ET LE
CONTRÔLE DU SECTEUR
INFORMEL**

**Direction Générale des
Impôts du Niger**

Définition du secteur informel

- IL est admis, dans l'acceptation commune au Niger que le secteur informel désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'État.
- Ce secteur, parfois improprement intitulé « non structuré », regroupe donc l'ensemble des activités économiques pour lesquelles on ne dispose pas d'éléments précis permettant de l'évaluer (comptabilité, bilan, compte de résultat, Etc).
- Il ne concerne pas forcément des activités illégales (trafics, travail clandestin, même s'il les intègre).
- En Afrique de l'ouest, l'informel représente essentiellement des activités de subsistance réalisées par des populations rurales et pauvres.
- Mais, une partie concerne des activités économiques « rentables » que la DGI a pour mission de fiscaliser.

Poids du secteur informel au Niger

L' Institut National de la Statistique(INS) évaluait le PIB 2013 à 3 659 Milliards de F CFA, dont :

- 1 439 milliards relevant du secteur « moderne »,
- 2 220 milliards (60%) correspondait au secteur informel, répartis comme suit :
 - 1 360 Milliards pour l'agriculture (61% de l'informel)
 - Et 860 Milliards pour :
 - les activités de fabrication ;
 - de construction ;
 - de transport ;
 - et surtout le commerce.

Le secteur informel fiscalisable

- Le secteur informel est constitué pour l'essentiel par un secteur primaire, constitué d'activités généralement vivrières réalisées en milieu rural et qu'il n'est pas envisagé de fiscaliser
- La part « intéressante » du secteur informel sur le plan fiscal concerne tout particulièrement le secteur marchand : les éléments fournis par l'INS donnent une idée des volumes d'activité :
 - PIB branche marchande 2011 : 2 289 Milliards (76,06% du PIB)
dont
 - secteur moderne : 16,91% du total PIB
 - secteur informel : 62,47% du total PIB
- Il est précisé qu'il est extrêmement délicat d'évaluer la part du secteur marchand lié au commerce relevant du secteur informel compte tenu notamment des nombreux échanges entre le Niger et le Nigeria (frontière « poreuse » de 1.500 kilomètres).
- Ces chiffres permettent toutefois de donner la mesure des marges de progrès existant au niveau du ratio recettes fiscales/PIB.

Activités concernées par l'informel frauduleux

- Vente de produits pétroliers (reversement de la production nationale destinée à l'export)
- Vente d'or et métaux précieux
- Transit vers les pays voisins
- Vente de matériaux de construction
- Importation et vente de terminaux électroniques et autres marchandises en provenance des pays asiatiques
- Importation et vente de véhicules d'occasion
- Lotissements privés

Les enjeux pour la DGI

La maîtrise des activités fiscalisables du secteur informel repose sur deux axes :

- La détection des opérateurs économiques qui réalisent des volumes d'affaires importants et se contentent de régler un impôt forfaitaire (Impôt synthétique) : mobilisation des services d'enquêtes et de recherches
- La gestion des petits opérateurs économiques, très nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire : cette gestion est complexe puisqu'elle suppose un maillage fin et le recensement annuel des activités

Pourquoi l'informel ?

On observe qu'une bonne partie des opérateurs économiques du secteur informel :

- Sont analphabètes,
- Travaillent dans le cadre d'un système traditionnel dans lequel la comptabilité, les contrats écrits ne sont pas utiles aux transactions, et où les transactions se font en cash
- Craignent les complications qu'entraînerait un basculement dans le secteur formel : tenue d'une comptabilité, ouverture de comptes bancaires, fiscalité
- N'ont pas confiance dans l'administration fiscale (sondage d'opinion réalisé en 2011 par la DGI) : crainte d'être « harcelé » par les agents des impôts.

La fiscalisation des opérateurs importants du secteur informel

- Les opérateurs économiques importants qui devraient disposer d'une comptabilité et déposer des déclarations selon un régime réel doivent être incités à intégrer le secteur formel.
- Nécessité d'expliquer les avantages qu'offre le régime réel : accès plus facile aux crédits bancaires, accès aux marchés publics, imputation du précompte subi, accès à des clients relevant du secteur formel (déductibilité pour ce dernier de la charge), mais aussi d'engager une lutte farouche contre la fraude
- A ce titre, au Niger, plusieurs initiatives sont en cours pour aider les opérateurs à changer de comportement :
 - Création d'un Centre de gestion agréé qui a pour mission d'épauler les opérateurs souhaitant rejoindre le secteur formel (appui à la tenue d'une comptabilité et au dépôt des déclarations)

La fiscalisation des opérateurs importants du secteur informel (suite)

- Création d'une Maison de l'Entreprise dont le rôle est de faciliter les démarches lors de la création de l'entreprise
- Une démarche d'ouverture de la DGI vers ses usagers (« projet civisme fiscal et développement » qui se fixe pour objectifs de rapprocher l'administration des redevables).
- Engagement de la DGI à fournir des services aux usagers dans des délais

Les actions de sensibilisation

- La DGI, en partenariat étroit avec la Chambre de Commerce, le Centre de gestion agréé et la société civile assure des actions visant à sensibiliser les opérateurs à rejoindre le secteur formel :
 - Généralisation de l'identifiant fiscal : organisation des permanences sur les grands marchés pour expliquer les démarches à suivre pour s'immatriculer et disposer d'un identifiant fiscal (NIF). Les équipes apportent un appui à la constitution des dossiers d'immatriculation
 - Sensibilisation des PME : en lien avec la Chambre de commerce et le CGA, la DGI est actuellement en train de constituer un réseau de partenariat avec les représentants des associations représentatives des PME

La lutte contre la fraude : le « gros informel »

- Les opérateurs récalcitrants doivent être débusqués et traqués
- La DGI dispose d'un service des enquêtes et recherches dont la mission consiste à retrouver les gros opérateurs qui se cachent dans l'informel (recherches auprès des grossistes, recoupements, enquêtes de terrains. En l'état, ce service est limité à la capitale.
- Chaque année plusieurs gros contribuables sont ainsi identifiés et intégrés au régime réel
- La DGI envisage de créer dans chaque région un service d'enquêtes et recherches

La gestion des petits redevables du secteur informel

- Cette gestion repose essentiellement sur un recensement annuel des activités
- Ce recensement est assuré sur l'ensemble du territoire par les agents des Centres des impôts
- Il est assuré en partenariat avec les agents des collectivités territoriales

Difficultés et contraintes du recensement

- Un cadastre qui n'est pas à jour depuis plusieurs décennies : cette situation est particulièrement préoccupante en milieu urbain, à Niamey en particulier.
- La Capitale s'est considérablement développée ces 15 dernières années et les agents ne disposent pas de mappes cadastrales à jour leur permettant d'assurer le recensement dans de bonnes conditions (localisation précise et suivi dans le temps des locaux occupés par les opérateurs économiques en activité)
- Des moyens en personnel et en matériel très insuffisants: peu de véhicules, notamment dans les régions, ce qui rend le recensement extrêmement complexe

Conclusion

- Si le secteur informel constitue un gisement de recettes important, force est de constater encore aujourd'hui les difficultés pour la DGI à maîtriser les activités qui en relèvent.
- Les enjeux sont pourtant importants, compte tenu notamment de l'augmentation très rapide de la population et de la nécessaire mobilisation optimale des recettes pour permettre de financer les futures dépenses d'investissement (santé , éducation, sécurité...).
- Face à ce défi, la DGI opte pour des solutions simples : simplification de la législation et des procédures, sensibilisation et amélioration du service à l'utilisateur, lutte contre la fraude, informatisation.



**Merci de votre aimable
attention**